DU SAMEDI 6 Décembre 1788.

LE Bureau préſidé par Monſeigneur le Prince DE CONTI, ne peut terminer ſes ſéances, ſans exprimer le vœu que chacun de ſes Membres a dans ſon cœur, & qu'il n'a ceſſé de manifeſter dans le cours de ſes délibérations.

Il a vu avec peine qu'un des Ordres de l'Etat, digne de fixer les vues paternelles de Sa Majeſté & l'attention particuliere des Etats-Généraux, ſe plaignoit d'impoſitions qui peſent directement & uniquement ſur lui; que ſes plaintes s'étendoient même ſur la répartition des ſubſides communs à tous les Ordres.

C'eſt pour faire ceſſer ces diſtinctions particulieres dans la nature des impoſitions, c'eſt pour faire diſparoître toute inégalité dans la répartition, que le Bureau a arrêté d'adreſſer à Sa Majeſté & à

lá Nation, aussi-tôt qu'elle sera assemblée, son vœu unanime pour parvenir à un nouveau plan d'impositions qui soient également réparties sur tous les Ordres de l'Etat, sans qu'aucun privilége personnel puisse préjudicier à l'égalité parfaite entre toute les classes de Citoyens, en matiere de contribution, aux subsides de l'Etat.

